



IMMIGRATION Canada

Regroupement familial

**Parrainage de parents,
grands-parents,
enfants adoptés et
autres membres de la
parenté**

**Directives propres au
bureau des visas
Le Caire**



Table des matières

Appendice A - Liste de contrôle

Appendice B - Spécifications pour photos

Appendice C - Instructions médicales

This guide is also available in English

Appendice A

Liste de contrôle

Rassemblez les documents indiqués. Cochez (☑) les items pertinents et joignez la liste de contrôle à vos documents (un trombone suffira). **À moins d'indications contraires**, envoyez des photocopies de tous vos documents. *L'Engagement*, si vous avez l'intention de vivre au Québec, et les certificats de police doivent être des **originaux**. Si vos documents sont rédigés dans une autre langue que le français ou l'anglais, vous devez joindre une traduction notariée (certifiée) avec une copie des originaux.

1.	<p>FORMULAIRES D'IMMIGRATION Assurez-vous qu'ils sont complets et, le cas échéant, signés :</p> <p>Renseignements additionnels sur la famille (IMM 5406) - Vous-même et chacun des membres de votre famille de 18 ans et plus devez remplir votre propre copie du formulaire. <input type="checkbox"/></p> <p>Recours aux services d'un représentant (IMM 5476) - Si vous voulez que nous fassions affaire avec un représentant qui agira en votre nom, assurez-vous de remplir et signer le formulaire. <input type="checkbox"/></p>
2.	<p>DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET D'ÉTAT CIVIL <input type="checkbox"/></p> <p>Certificats de naissance, de mariage, de divorce définitif, de séparation pour vous-même et pour votre conjoint ou conjoint de fait; certificat de décès pour votre conjoint, le cas échéant. Copie du <i>Certificat de Citoyenneté canadienne</i> ou <i>Visa d'Immigrant (IMM 1000)</i> pour tout membre à charge : citoyen canadien ou résident permanent.</p>
3.	<p>RENSEIGNEMENTS SUR LES ENFANTS <input type="checkbox"/></p> <p>Certificats de naissance des enfants (avec le nom de leurs parents); papiers d'adoption pour tout enfant à charge adopté; preuve de la garde des enfants âgés de moins de 18 ans et preuve que les enfants peuvent être retirés à la compétence du tribunal; si les enfants ne vous accompagneront pas au Canada, preuve que vous avez rempli toute obligation fixée dans les ententes de garde. La preuve de formation continue à plein temps pour tous les enfants de 22 ans ou plus, rapports/ dossiers scolaires complets depuis que l'âge de 22 ans a été atteint, lettres de(s) l'école(s) indiquant le nombre d'heures de classe suivies par jour et le nombre de jours suivis par semaine, et preuve qu'ils dépendent entièrement de vous pour subvenir à leurs besoins.</p>
4.	<p>DOCUMENTS DE VOYAGE ET PASSEPORTS <input type="checkbox"/></p> <p>Passeports ou autres documents de voyage pour vous-même, votre conjoint ou conjoint de fait et les enfants à votre charge. N'annexez que des copies des pages portant le numéro de passeport, la date de délivrance et la date d'expiration, votre photo, votre nom, la date et le lieu de naissance. Si vous résidez dans un pays différent de celui dont vous avez la nationalité, joignez une copie de votre visa pour le pays où vous résidez actuellement. Les passeports diplomatiques, officiels, de service ou d'affaires publiques ne sont pas valides pour immigrer au Canada.</p>
5.	<p>PREUVE DE LIENS DE PARENTÉ AU CANADA <input type="checkbox"/></p> <p>Preuve de parenté avec la personne qui vous parraine au Canada, par exemple des certificats de naissance ou de mariage.</p>
6.	<p>ATTESTATION DE PARENTÉ <input type="checkbox"/></p> <p>Attestation de parenté (« Kashf El Ahl ») tirée du registre d'état civil (« Sigil El Madani »).</p>
7.	<p>CERTIFICATS DE POLICE ET ABSENCE DE CASIER JUDICIAIRE <input type="checkbox"/></p> <p>Empreintes digitales relevées par la police pour vous et chacun des membres de votre famille âgés de 18 ans ou plus, inclus dans la demande. Certificats de police pour chaque pays où vous et quelqu'un de votre famille ayant 18 ans ou plus avez résidé pour six mois ou plus, depuis l'âge de 18 ans. Vous devez joindre les originaux des documents de police. Veuillez consulter notre site web au : http://www.cic.gc.ca/francais/information/securite/cert-police/index.asp afin d'avoir des renseignements précis et à jour sur la façon d'obtenir un certificat de police de tout pays.</p>

8.	ENGAGEMENT Original de l' <i>Engagement</i> si vous avez l'intention de résider au Québec.	<input type="checkbox"/>
9.	EXIGENCES PHOTOGRAPHIQUES Veillez fournir quatre (4) photos récentes de vous-même et de chacun des membres de votre famille. Conformez-vous aux directives de votre guide (voir Photos dans la section sur la façon de remplir la Demande de résidence permanente au Canada) et à celles de l'appendice B, Spécifications pour photos .	<input type="checkbox"/>

Envoi de votre demande

Placez tous vos documents dans une enveloppe scellée et expédiez-la à l'adresse suivante :

Ambassade du Canada
6, rue Mohamed Fahmy El Sayed
Garden City
C.P. 1667
Le Caire, Égypte

Traductions reconnues par l'ambassade du Canada :

- **Certificats de naissance** traduits en anglais par le ministère de la Santé à Lazoghly.
- **Certificats d'études** en anglais par chaque université ou institut.
- **Autres** : les certificats de mariage, de divorce et de garde, doivent être traduits par le ministère de la Justice à Lazoghly.

Nota : Les certificats de la police relatifs aux empreintes digitales n'ont pas à être traduits.

Appendice B

Spécifications pour photos

Notes au demandeur

APPORTEZ CECI CHEZ LE PHOTOGRAPHE

- Les photos requises pour l'immigration **sont différentes** des photos passeport.
- Assurez-vous de fournir le nombre de photos spécifié dans ce guide.

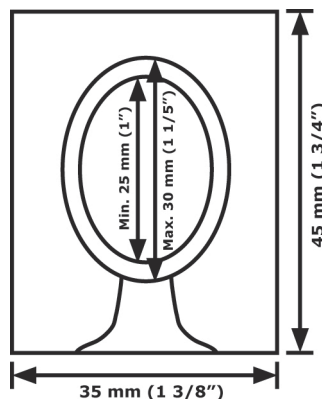
Notes au photographe

Les photos doivent :

- montrer une vue de face complète de la tête et des épaules, la figure étant centrée au centre de la photo;
- avoir un **arrière-plan uni, blanc**;
- être identiques (en noir et blanc ou couleur), reproduites à partir du même négatif sans retouches ou exposées en même temps par image composite ou chambre multi-objectifs.

Les photos doivent :

- mesurer entre 25 mm et 30 mm (1 po et 1 1/5 po) du menton au sommet de la tête;
- avoir 35 mm x 45 mm de dimension finie.



Appendice C

Instructions médicales

Toutes les personnes incluses dans votre demande, qu'elles vous accompagnent ou non, devront subir un examen médical effectué par un médecin désigné. Veuillez noter que, dans le cas d'un parent divorcé ou séparé qui a la garde conjointe ou exclusive d'un enfant mineur, cet enfant est considéré votre enfant à charge, même s'il réside habituellement avec l'autre parent et n'accompagne pas le demandeur au Canada.

Des instructions relatives à cet examen vous seront fournies après qu'un agent des visas canadien aura évalué votre demande. Vous ne devez subir l'examen médical que lorsque vous aurez reçu des instructions précises à cette fin.

Vous devrez assumer les frais liés à l'examen médical pour tous les membres de votre famille.

Au moment de l'examen médical, vous et les membres de votre famille devrez présenter des passeports individuels comme pièce d'identité. **Si chaque membre de votre famille n'est pas titulaire d'un passeport individuel, vous devez en demander un dès maintenant.**

Le **visa de résident permanent** est valide pour la même période que les résultats des examens médicaux, soit douze mois à compter de la date du premier examen ou test. Par conséquent, si vous subissez un examen médical avant que soient terminées les autres étapes du traitement de votre demande, cela pourrait limiter la durée de validité de votre visa et ce dernier pourrait venir à expiration avant que vous soyez prêt à vous rendre au Canada.